



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-143

ARRETE PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE DE VOIRIE

Le Maire de la Ville de LUDRES,
Vu les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu les travaux nécessaires à la réalisation d'une alimentation électrique de chantier, que doit réaliser l'entreprise PIERRE B, 124 avenue du Bon Curé,
Vu la demande formulée par l'entreprise,
Considérant qu'il est utile et nécessaire de prendre toutes les mesures appropriées pour éviter les accidents pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise PIERRE B est autorisée à procéder à la pose de mâts sur le domaine public pour permettre le raccordement au réseau d'électricité du chantier situé 124 avenue du Bon Curé, **du 6 juillet 2026 au 31 décembre 2027**. Tout câble aérien d'alimentation électrique passera à plus de 5,5m au-dessus du sol naturel. Les câbles et organes d'alimentation électrique situés à hauteur accessible du domaine public seront obligatoirement protégés mécaniquement de tout risque d'électrocution. Pendant ces opérations, les voies resteront ouvertes à l'ensemble des usagers. La zone de chantier devra être protégée, réglementairement signalée et mise en sécurité. L'entreprise devra s'assurer du maintien de la voirie et des abords en parfait état de propreté. A l'issue des travaux, la zone de chantier devra être remise en état conformément au règlement de voirie de la Métropole du Grand Nancy et à l'existant.

ARTICLE 2 : La signalisation adéquate en amont et en aval du chantier et les mesures de sécurité seront assurées par l'entreprise PIERRE B.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUDRES, le 3 juillet 2026.



Le Maire,

[Signature]
William LOMBARD